Scaffold Safety Stats and Facts – French



FAITS

1. **Chutes de Hauteur :** des bords non protégés, des garde-corps manquants ou une mauvaise utilisation des harnais peuvent entraîner des blessures graves ou mortelles en cas de chute.
2. **Effondrement Structurel :** des échafaudages mal assemblés ou surchargés peuvent s'effondrer, mettant en danger les travailleurs qui se trouvent sur la structure et en dessous.
3. **Glissades et Trébuchements :** des plates-formes encombrées, des surfaces mouillées ou des planches non fixées augmentent le risque de glisser ou de trébucher lors de travaux en hauteur.
4. **Chute d'Outils ou de Matériaux :** un stockage inapproprié ou des objets non fixés peuvent tomber de hauteur et heurter les travailleurs ou les piétons se trouvant en dessous.
5. **Risques d'Électrocution :** les échafaudages érigés trop près des lignes électriques présentent un risque de choc ou d'électrocution pour les utilisateurs.
6. **Conditions du Sol Instables :** l'érection d'échafaudages sur un sol meuble, irrégulier ou non inspecté peut entraîner un renversement ou une défaillance structurelle.
7. **Manque de Training ou de Supervision :** les travailleurs qui ne sont pas familiarisés avec l'utilisation des échafaudages ou les exigences en matière d'inspection sont plus susceptibles de commettre des erreurs critiques en matière de sécurité.

STATISTIQUES

- L'OSHA rapporte que les infractions relatives aux échafaudages figurent parmi les cinq infractions les plus fréquemment citées en matière de sécurité, avec plus de 2 500 citations émises pour la seule année 2022.
- Le Bureau of Labor Statistics a enregistré 61 décès liés aux échafaudages en 2021, principalement dus à des chutes.
- Selon le NIOSH, les incidents liés aux échafaudages sont à l'origine d'environ 4 500 blessures par an dans le secteur de la construction.
- Le Conseil national de sécurité note que 70 % des blessures liées aux échafaudages pourraient être évitées en respectant les normes de sécurité de l'OSHA.
- WorkSafeBC a signalé plus de 650 demandes d'indemnisation pour des blessures liées à des incidents survenus sur des échafaudages entre 2019 et 2023, la

plupart impliquant des chutes ou des chutes d’objets.

- Un rapport publié en 2021 par le ministère du Travail de l’Ontario a révélé qu’une inspection d’échafaudage sur trois avait mis en évidence des violations des normes structurelles ou de protection contre les chutes.
- Selon le CCOHS, l’utilisation abusive ou le montage incorrect des échafaudages ont été un facteur contributif dans 12 % des enquêtes sur les blessures survenues sur des chantiers de construction.